



Guide des déchets ménagers

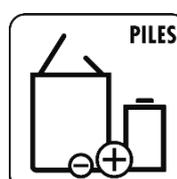


Table des matières

Conditions des Ecopoints	3
Ecopoint d'Arnier	4
Ecopoint de la Léchire	5
Ecopoint du Signal	6
La Coulette SA	7
Déchets organiques / la compostière.....	8
Déchets incinérables	9
Papier et carton	10
Déchets encombrants.....	10
Déchets spéciaux	11
Déchets de construction	11
Autres déchets / Animaux, Electroménagers, Piles, Pneus, Textiles	12
Autres déchets / Capsules café, Alu, Fer blanc, Ferraille, Huiles Végétales et Minérales, PET, Flaconnages plastiques.....	13
Autres déchets / Sources lumineuses, Verre	14
Adresses utiles	15
Calendrier des déchets 2024, 1 ^{er} semestre	16
Calendrier des déchets 2024, 2 ^{ème} semestre	17
Abécédaire du tri des déchets	18
A votre service.....	19

Conditions des Ecopoints

- **Dépôts autorisés de 07h00 à 19h00**
- **Interdit dimanches et jours fériés**
- **Réservé aux habitants de Belmont**
- **Site sous surveillance**

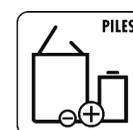
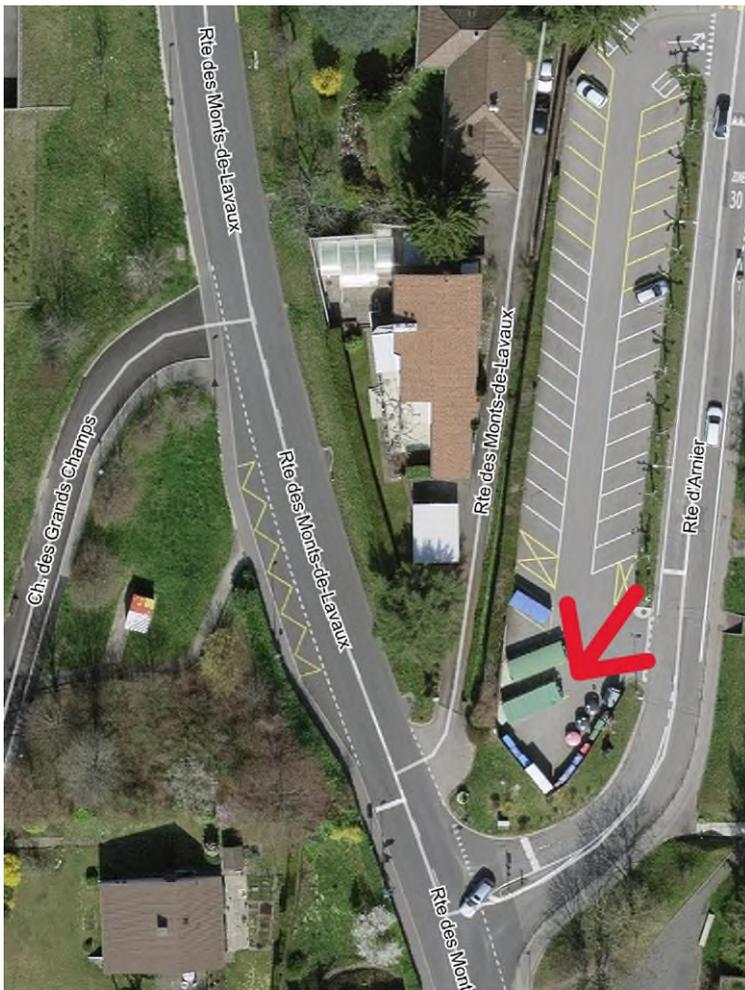


Sanctions:

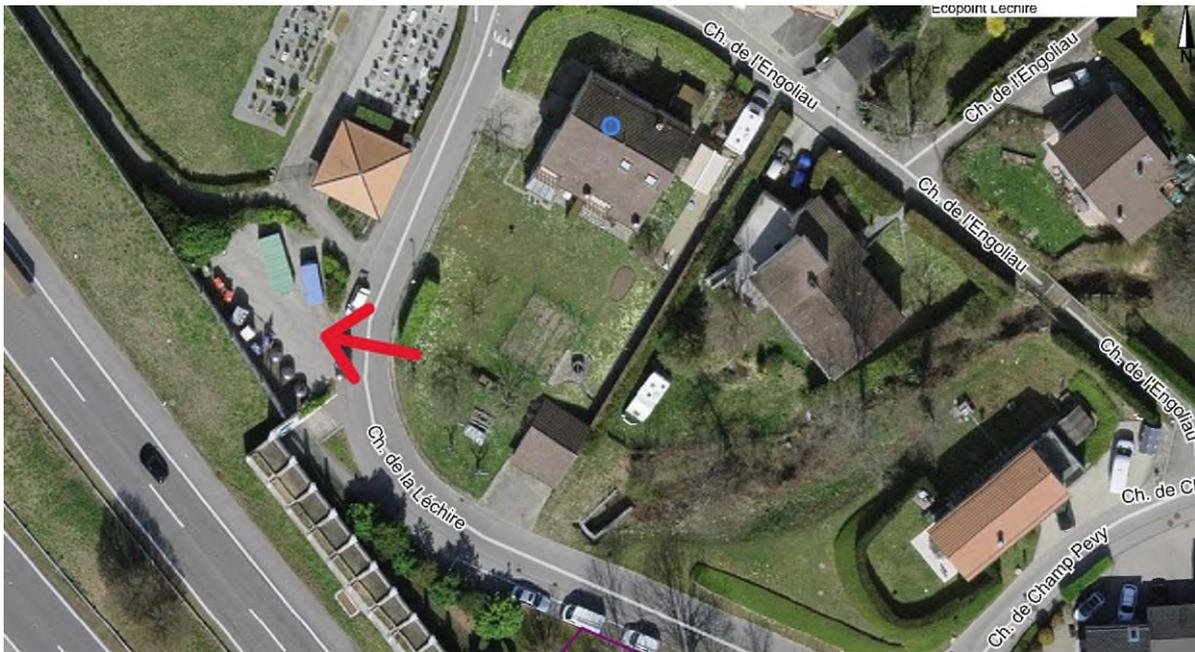
Celui qui, intentionnellement ou par négligence, contrevient au "Règlement communal sur la gestion des déchets", ou au "Dispositif municipal" fondé sur celui-ci, est passible de l'amende. Les dispositions de la loi sur les contraventions s'appliquent.

La Municipalité

Ecopoint d'Arnier



Ecopoint de la Léchire



Ecopoint du Signal



La Coulette SA



La Compostière :

LA COULETTE SA
Route de la Céréce 5
1092 Belmont-sur-
Lausanne

info@coulette.ch
www.coulette.ch

021 / 784 27 45



Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi

De mars à octobre :

7h00 - 12h00 / 13h00 - 17h15

De novembre à février :

7h30 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Déchets organiques



Les déchets compostables sont à jeter dans les conteneurs appropriés. Ils sont ramassés tous les mardis matin, sauf les jours fériés. Ils peuvent aussi être déposés dans les conteneurs des points de collecte.

Sont autorisés, uniquement les sacs compostables quadrillés marqués du logo « ok compost ». Tous les autres sacs biodégradables sont à bannir, ils ne sont pas compostables.

Ces petits déchets ménagers facilement compostables, comprennent :

- **Les déchets de cuisine**, épluchures, fruits, légumes crus avariés, sachets de thé ou filtres à café, coquilles d'œufs.
- **Les déchets de jardin**, plantes, fleurs, feuilles mortes, herbe, branches, résidus de récoltes maraîchères.

Nous mettons à votre disposition à la réception du service technique, des sacs en papier de 110 litres, à CHF 1.50 / pièce pour vos déchets de jardin compostables à déposer devant les conteneurs les mardis matin avant 10h00.

Compostière La Coulette SA



Les déchets de jardin, de tonte, ainsi que des branchages de moins de 10 cm de diamètre, dépassants le volume d'un sac en papier de 110 litres, doivent être apportés à la Compostière, route de la Céréce 5.

Si vous faites appel à une entreprise paysagiste, une autorisation est indispensable, accessible sur notre site internet et à notre réception du service technique où elle vous sera remise durant les heures d'ouverture des guichets.

Cette prestation est financée par les impôts communaux, contrairement à la coupe des arbres et à l'entretien des forêts qui restent à la charge du propriétaire ou du locataire.

www.belmont.ch : Accueil, Vivre à Belmont, Ecologie, nature et environnement, Sujets divers, Autorisation compostière

www.coulette.ch : Information pour les particuliers.

Déchets incinérables



Les ordures ménagères sont ramassées en porte-à-porte, à proximité immédiate du passage du véhicule, les lundis et jeudis matin, sauf les jours fériés (voir calendrier remis chaque année). Merci de sortir les sacs taxés les matins avant 07h00 ou de les déposer dans les points de collecte appropriés.

Les ordures ménagères sont des matières incinérables non recyclables et doivent être éliminées dans les sacs taxés blancs :

- **Bouteilles plastiques** de vinaigre, d'huile, de condiment.
- **Flacons de boissons** (cartons plastifiés) de lait, de jus de fruits ou de jus de légumes.
- **Papiers et cartons souillés** (emballages alimentaires) papier ménage et serviettes, cartons à pizza, mouchoirs, lessives en poudre, etc.
- **Emballages plastiques**, gobelets de yaourt, barquettes à viande, à poisson, à légumes, à fromage, à chips, en sagex, en mousse.
- **Divers matériaux composites**, sachets alu-carton ou alu-plastique des aliments.
- **Produits d'hygiène**, cotons-tiges, lingettes, brosses à dents, éponges, rasoirs jetables, pots et flacons de crème cosmétique, cotons disque démaquillant, couches culottes, serviettes et tampons hygiéniques.
- **Produits de ménage**, sacs d'aspirateur, déchets de nettoyage, cendres froides de cheminée.
- **Produits courants**, aliments cuits, litières animales, mégots de cigarettes et de cigares, bougies, etc.
- **Diverses matières**, bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules à filament, éléments en caoutchouc, tuyaux de jardin, bâches, etc.
- **Textiles et chaussures hors d'usage et souillés**, chaussures de ski
- **Objets divers**, cassettes vidéo, CD, DVD, jouets, etc.
- **La graisse ou l'huile de coco**, aussitôt refroidie, compacte. Aucune récupération car elle bouche la station collectrice.

Papier / carton

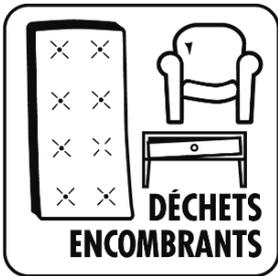


Le papier et le carton sont ramassés en porte-à-porte, à proximité immédiate du passage du véhicule, toutes les deux semaines, le vendredi matin, avant 07h00 sauf les jours fériés (voir calendrier remis chaque année).

Le papier doit être ficelé et le carton doit être plié. Les conteneurs aux Ecopoints sont également à votre disposition.

Les papiers et cartons souillés doivent être évacués avec les ordures ménagères.

Déchets encombrants



Les encombrants sont ramassés en porte-à-porte, à proximité immédiate du passage du véhicule, tous les deux mois, le dernier mercredi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre (voir calendrier remis chaque année).

Il est admis de sortir les déchets encombrants la veille du ramassage à partir de 18h00.

La dimension des encombrants doit être supérieure à 60 x 60 cm :

- **Gros mobilier**, armoires, matelas, cadres de lit, sommiers, commodes, canapés, meubles, bibliothèques, tapis roulés, palettes en bois.
- **Objets divers**, skis, miroirs, sont autorisés : vaisselle, céramique, porcelaine.



- **Les pneus et les batteries de voiture** doivent être remis dans les garages.
- **Les peintures, solvants et autres produits phytosanitaires** sont des déchets spéciaux.
- **Le béton, y compris les socles de parasol, et le carrelage** sont des déchets de construction.
- **Le sagex et autres produits de calage et de protection sont des plastiques**, à évacuer dans les ordures ménagères.

Déchets spéciaux



Ils font partie des produits toxiques, chimiques et dangereux, ainsi deux fois dans l'année, une récolte est organisée par les communes de Belmont, Paudex et Pully, le premier samedi matin des mois de mai et d'octobre, à la place de la Clergère à Pully (voir calendrier remis chaque année).

- **Sous forme de liquide, solide ou en aérosol**, peintures, vernis, colles, solvants, résidus de pesticides, médicaments, thermomètres au mercure, lunettes de vue.
- **Matériaux contenant l'amiante**, dans un sac spécial, remis gratuitement par le Service technique durant les heures d'ouverture du guichet.

Déchets de construction



Lors d'une construction, démolition ou transformation, vous aurez probablement des déchets qui devront être évacués à vos frais par une entreprise de récupération de déchets de chantier car ce ne sont pas des déchets ménagers.

Ces déchets de construction issus du gros œuvre sont constitués de différents types de matériaux :

- **Les appareils sanitaires**, baignoire, lavabo, WC, socle de douche.
- **Le bois traité**, poutres, portes, cadres de fenêtre, escaliers.
- **Divers matériaux**, d'isolation, tubes, carrelages, moquettes et autres revêtements de sol, briques, béton.
- **Matériaux contenant l'amiante**, si votre logement a été construit avant 1991, date à laquelle certains minéraux ont été proscrits, la prudence est de mise en cas de transformation ou de rénovation, afin de manipuler correctement les produits contenant l'amiante. Un sac spécial peut être demandé gratuitement, pour de petites quantités, au Service technique durant les heures d'ouverture du guichet.

Autres déchets



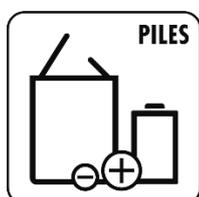
La dépouille d'un animal est à apporter au CCSPA Moudon, Centre de collecte des déchets carnés, route de Bronjon 20 à Moudon. Les frais sont à charge du propriétaire.
www.moudon.ch



Appareils électroménagers et électroniques, les commerces ont l'obligation de reprendre ces appareils si le prix d'achat comprenait déjà la Taxe Anticipée de Recyclage (TAR). Voir :
www.vd.ch/themes/environnement/dechets/dechets-lectronique



Dans cette catégorie, aspirateurs, cuisinières, lave-linges, micro-ondes, radiateurs électriques, réfrigérateurs, appareils de fitness, sèche-cheveux, imprimantes, lecteurs CD et DVD, ordinateurs, téléviseurs, radios, téléphones, jouets avec composants électriques ou électroniques, perceuses, tondeuses.



Les piles peuvent être déposées aux Ecopoints, parking d'Arnier, Léchire, Signal-Dailles, ainsi qu'au poste fixe de Rueyres ou les ramener dans les commerces. Les batteries et accumulateurs peuvent être amenés, également, à la collecte des déchets spéciaux.



Les pneus usagés peuvent être remis à des garagistes ou à des commerçants spécialisés dans la vente de pneus neufs ou usagés, à vos frais.



Les vêtements et chaussures peuvent être déposés dans les conteneurs, Texaid, aux Ecopoints, du parking d'Arnier, Léchire, Signal-Dailles. Les textiles peuvent également être déposés auprès des œuvres caritatives.

Autres déchets



Capsules Nespresso en aluminium : à déposer aux Ecopoints, parking d'Arnier, Léchire, Signal-Dailles ou dans le conteneur privé Nespresso, à l'entrée du centre commercial, route d'Arnier 4.
www.nespresso.com



L'aluminium et le fer blanc, conserves alimentation, nourriture pour animaux qui portent le logo du recyclage de la tôle d'acier peuvent être déposés dans les conteneurs aux Ecopoints, parking d'Arnier, Léchire, Signal-Dailles.



La ferraille, composée de divers métaux selon les objets, cafetières, poêle et casseroles, outils, vélos, mobilier métallique, qui seront pris en charge par le ramassage des encombrants.
www.swissrecycle.ch



Huiles végétales, de friture et alimentaires
Huiles minérales, vidange de voiture, hydrauliques, de machine. Ne doivent en aucun cas être versées dans l'évier ou dans les WC. Elles peuvent être déposées au poste fixe, Arnier 80, sauf la graisse ou l'huile de coco qui est à jeter aux ordures ménagères.



Le PET sera collecté aux Ecopoints, parking d'Arnier, Léchire et Signal-Dailles, ainsi qu'aux postes fixes Arnier 80, Bas-Monts, Rueyres. Merci d'écraser les bouteilles PET. Pour votre information, les magasins de la grande distribution alimentaire collectent les bouteilles et flacons en plastique.



Les flacons en plastique, bouteilles de lait, autres boissons, lessives, shampoings, fermant avec un bouchon, peuvent être déposés aux Ecopoints, parking d'Arnier, Léchire, Signal-Dailles, ainsi qu'au poste fixe de Rueyres tous les autres plastiques vont dans les ordures ménagères. Également repris par les magasins de la grande distribution alimentaire.

Autres déchets



Sources lumineuses, les lampes à incandescence modernes telles que les lampes économes ou les LED brûlent 10 à 100 fois plus longtemps que les ampoules normales tout en consommant moins d'électricité.

www.swissrecycle.ch/fr/sources-lumineuses

Aux points de collecte adaptés, également en magasin, où vous pourrez rapporter gratuitement vos ampoules usagées :

- Néons
- Ampoules LED
- Ampoules économiques

A jeter dans la poubelle des ordures ménagères :

- Ampoules halogènes
- Ampoules à incandescence (avec filament et structure en verre)
- Autres éléments fixés sur ou autour des luminaires

En cas de doute, elles peuvent être remises dans les déchets spéciaux, lors de la collecte biannuelle. www.contribue.ch/je-trie/je-trie-les-ampoules



Le verre, la qualité du verre collecté et son traitement sont déterminants pour économiser de l'énergie pendant le processus de fabrication.

Sont récupérés, uniquement, les bouteilles et les bocaux, sans couvercles et sans capsules métal, aux Ecopoints du parking d'Arnier, Léchire, Signal-Dailles, ainsi qu'aux postes fixes des Bas-Monts et du Stand. Bien séparer par couleur, blanc, vert et marron. Toutes les autres couleurs de verre sont à déposer dans le conteneur à verre vert.



La vaisselle en verre, plats pyrex, (contient souvent du plomb) le verre à boisson, de laboratoire, doivent être jetés dans les ordures ménagères ou ramassés lors des encombrants.

Les grands vitrages quant à eux sont des déchets de construction.

Adresses utiles

Commune de Belmont-sur-Lausanne.....	www.belmont.ch
La Coulette, la compostière	www.coulette.ch
Gedrel, Info tri	www.gedrel.ch
Swiss Recycling	www.swissrecycling.ch
Comment recycler, voir substances valorisables	
Texaid, récupération de textiles	www.texaid.ch
Suva	www.suva.ch
Rubrique thèmes spécialisés—amiante	
La bonne combine.....	www.labonnecombine.ch
Réparation d'appareils électroniques et électroménagers, vélos	
Association Gloryland	www.gloryland.ch
Débarras de meubles gratuit (service payant pour vider appartement et maison)	
Communauté Emmaüs Etagnières	www.emmaus-vd.ch
Récupération de matériel (à donner)	
Gravière de la Claie-aux-Moines SA	www.gcm.ch
Décharge déchets de construction	
Goutte Récupération SA	www.goutte.ch
Déchets de construction (chauffe-eau, chaudières, cheminées, etc.)	
Centre de collecte des déchets carnés Moudon	www.ccspamoudon.ch
Animaux succombés	
Métraux Transports Savigny	www.metraux-transports.ch
Ramassage des ordures ménagères, voirie	
Ville de Pully.....	www.pully.ch
Déchets spéciaux collectés 2 demi-journées, au parking de la Clergère.	

Nous vous rendons attentifs que les entreprises indiquées dans cette brochure sont suggérées à titre d'information.

Abécédaire du tri des déchets

Aluminium	13
Animaux	12
Appareils électroménagers et électroniques	12
Appareils sanitaires (baignoires, lavabos, WC)	11
Bois non traité (branches, branchages)	8
Bois traité (poutres, portes, cadres de fenêtres, etc.)	11
Boîtes de conserve.....	13
Cafetières, canettes, casseroles.....	13
Capsules Nespresso en aluminium	13
Cassettes vidéo, CD, DVD	9
Chaussures	12
Compostables / Déchets organiques	8
Construction, démolition, rénovation.....	11
Encombrants	10
Fer blanc /aluminium	13
Ferraille	13
Huiles végétales et minérales.....	13
Inertes (céramique, porcelaine, vaisselle).....	10
Jouets.....	9
Moquette, Tapis.....	10
Ordures ménagères / Déchets incinérables	9
Papier / carton	10
PET	13
Piles	12
Plastiques.....	13
Pneus	12
Poêles à frire (y compris revêtement Teflon)	13
Sources lumineuses	14
Spéciaux	11
Textiles.....	12
Verre	14
Vêtements	12

A votre service

Où trouve-t-on les sacs taxés de 17, 35, 60 ou 110 litres ?



- Dans tous les magasins de la grande distribution alimentaire.
- Certains petits commerces, épicerie, droguerie, etc.



Allégements sociaux :

- Lors d'une naissance ou d'une adoption d'un enfant, les parents peuvent obtenir gratuitement, **5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres**, valable pour chaque enfant lors de son inscription au Contrôle des habitants.
- Les adultes ou les enfants à partir de 5 ans, devant porter des protections contre l'incontinence, peuvent obtenir gratuitement, **5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres, par année civile**, sur demande écrite, accompagnée d'une attestation du médecin ou du CMS. La Municipalité fixe le mode de délivrance des sacs.



BELMONT

SUR LAUSANNE

Direction des Travaux et Services Industriels - DTSI

Route d'Arnier 2, 1092 Belmont-sur-Lausanne

021 / 721 17 47

technique@belmont.ch